

Les chiffres clés de la **Sécurité sociale**



Edition **2007**



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

Chiffres clés de la Sécurité sociale

LA SECURITE SOCIALE

Créée en 1945, la Sécurité sociale « est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. »¹ Elle repose sur le principe de solidarité garantissant à chacun une protection financière contre les aléas de la vie.

Elle rassemble aussi bien l'assurance maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les retraites et les prestations familiales. A ces quatre branches s'ajoute le recouvrement des cotisations sociales et la gestion de la trésorerie.

La Sécurité sociale a une vocation universaliste et unitaire mais elle est gérée par différents régimes : le régime général pour les salariés, les régimes des salariés et des exploitants agricoles gérés par la CCMSA et le régime social des indépendants (RSI) qui couvre les artisans, commerçants, industriels et professions libérales. De nombreux autres régimes spéciaux, propre à certaines professions, viennent compléter cette architecture (fonctionnaires SNCF, RATP, EDF-GDF, etc). Le régime général représente à lui seul environ les trois quart des charges de l'ensemble des régimes.

En 2006, le montant total des charges nettes du régime général s'élève à 286,5 Md€ et 389,2 Md€ en tous régimes.

Son financement est assuré par les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, ainsi que par diverses contributions et taxes.

Régulièrement plébiscitée par les Français dans les enquêtes d'opinion, la Sécurité sociale n'en demeure pas moins méconnue dans son mode de fonctionnement et par les masses financières qu'elle est amenée à gérer. L'objectif de cette édition est de pallier à cette lacune en présentant les principales données chiffrées sur la sécurité sociale pour permettre une meilleure compréhension des enjeux auxquels elle est confrontée aujourd'hui, et mieux saisir son évolution.

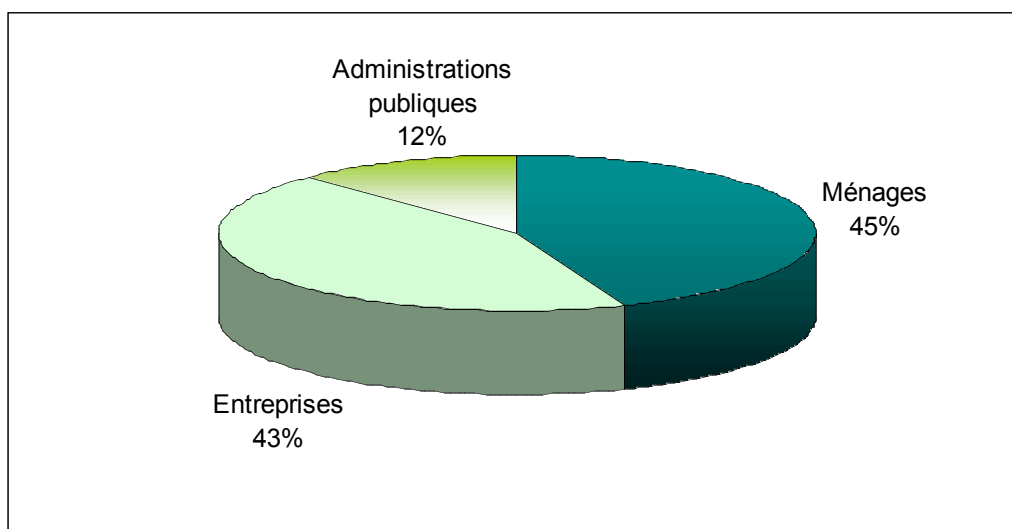
¹ Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant création de la sécurité sociale

I. LES RECETTES DE LA SECURITE SOCIALE : DES COTISATIONS AUX PRESTATIONS

Données générales sur la branche recouvrement

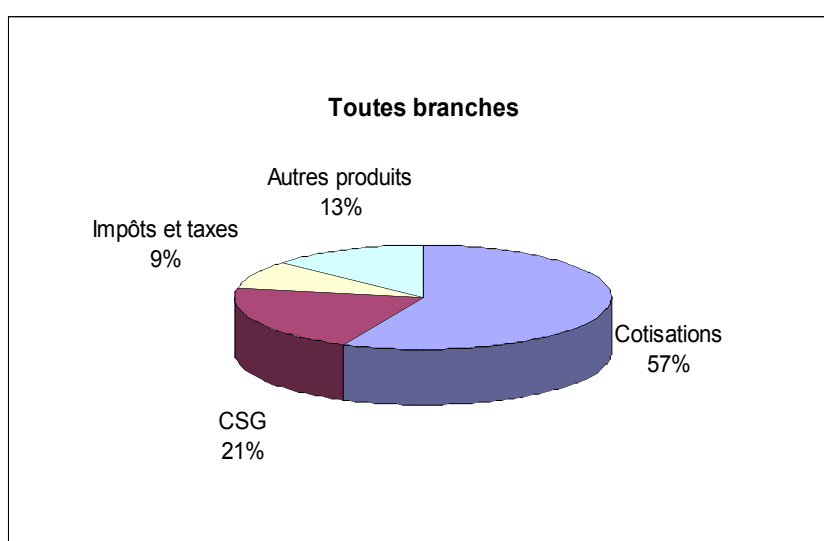
- L'Acos (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) est la banque de la sécurité sociale. Elle est chargée de la trésorerie du régime général de la sécurité sociale et pilote les 102 Urssaf qui collectent les cotisations sociales.
- 6,7 millions de comptes cotisants en 2005
- 299,5 M€ de cotisations recouvrées

1. Part des principaux financeurs du régime général en 2006



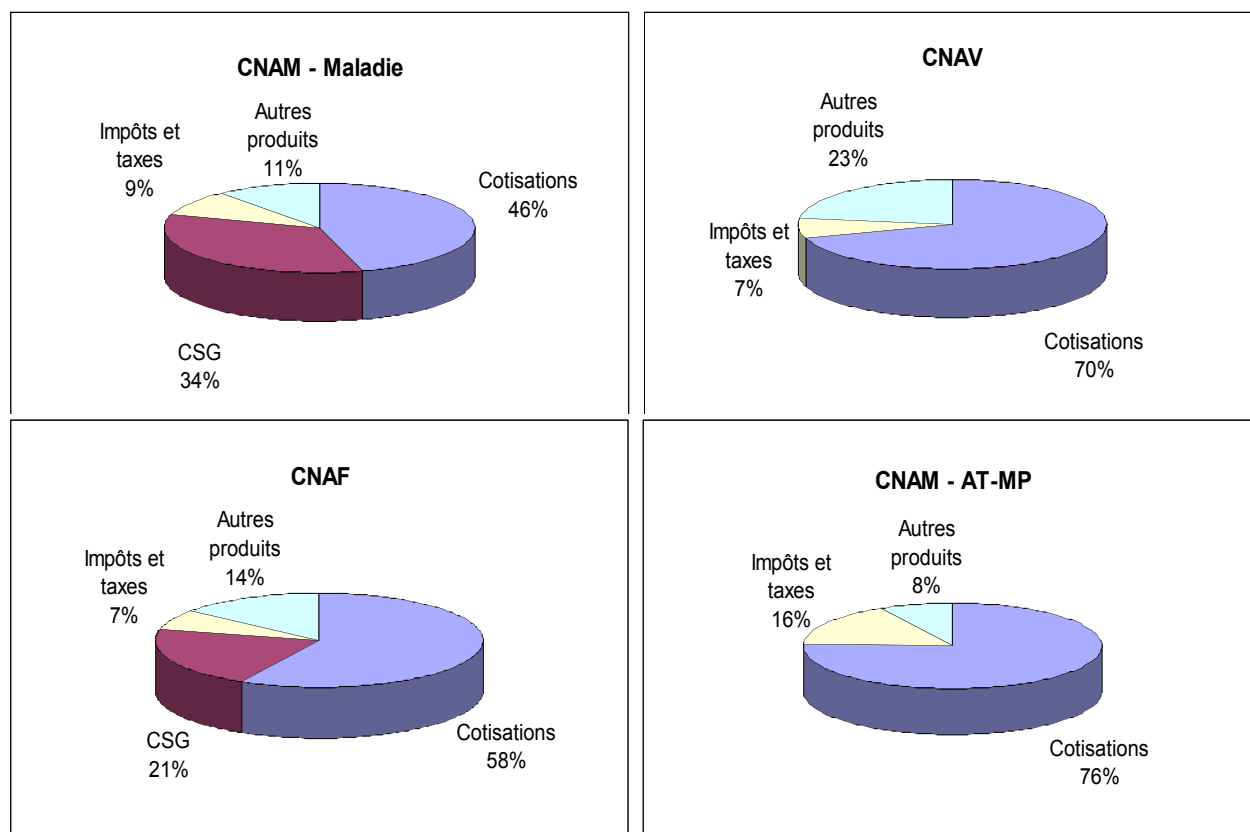
Source : Programme de qualité et d'efficacité Financement (annexe 1 PLFSS 2008).

2. Structure des recettes du régime général en 2006



Source : annexe 4 PLFSS 2008. Champ : régime général.

3. Structure des recettes par branche du régime général en 2006



Source : annexe 4 PLFSS 2008. Champ : régime général.

4. Les contributions des salariés et des employeurs à la sécurité sociale

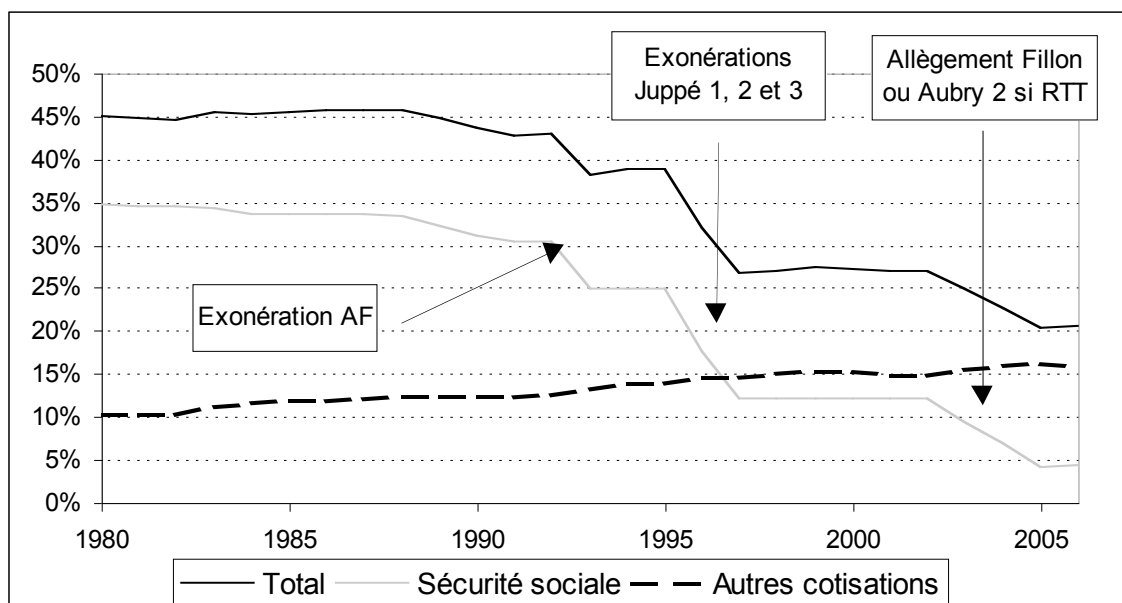
Taux de cotisations de sécurité sociale employeur et salarié du régime général (01/01/07)

	Employeur	Salarié	Total
Maladie	12,8	0,75	13,55
Vieillesse	sous plafond	6,65	14,95
	au dessus du plafond	0,1	1,7
Famille	5,4	-	5,4
Accidents du travail (en moyenne)	2,29	-	2,29

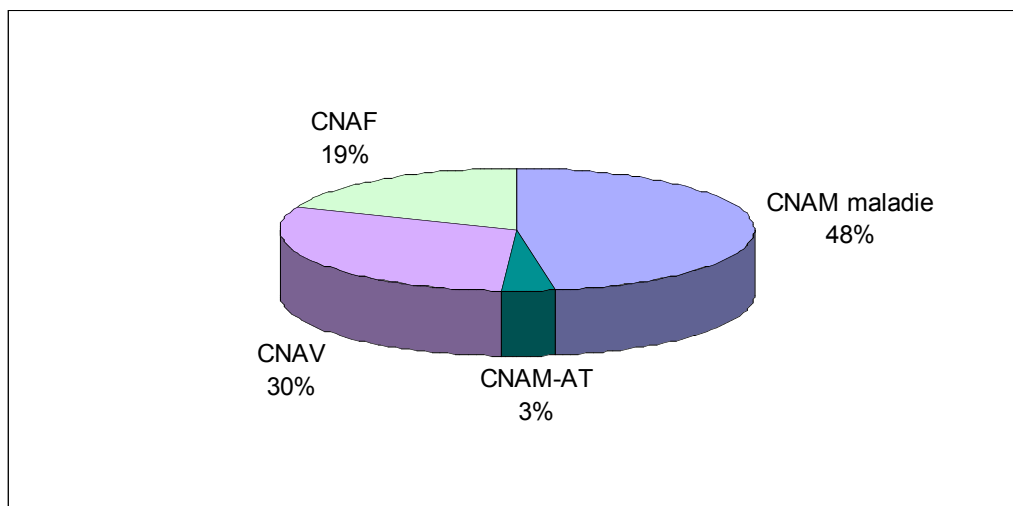
Source : CCSS juillet 2007.

On désigne par « part salariale ou patronale plafonnée » les cotisations dues sur la seule partie du salaire inférieure au plafond de la Sécurité sociale, à l'inverse des « parts déplafonnées » qui désignent les cotisations dues sur l'ensemble du salaire. Seule la branche vieillesse perçoit des cotisations sur un salaire plafonné.

Evolution des taux de cotisations patronales au niveau du SMIC (y compris mesures générales d'exonération)



5. Part de chaque branche dans les dépenses du régime général en 2006



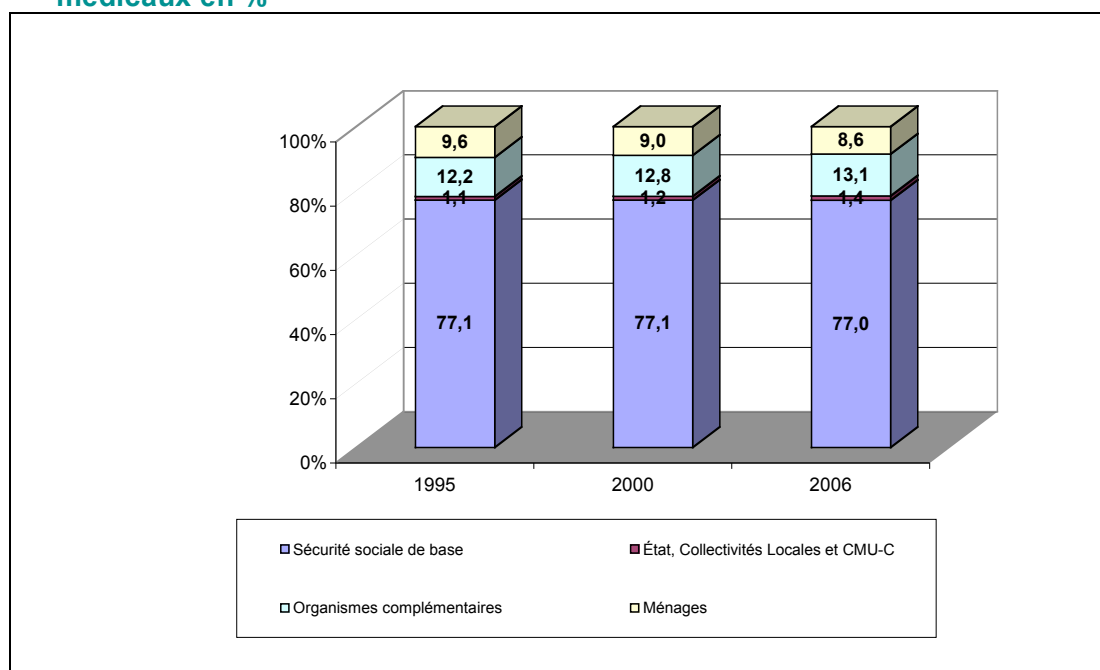
Source : CCSS juillet 2007.

II. La branche maladie

Données générales sur la branche maladie

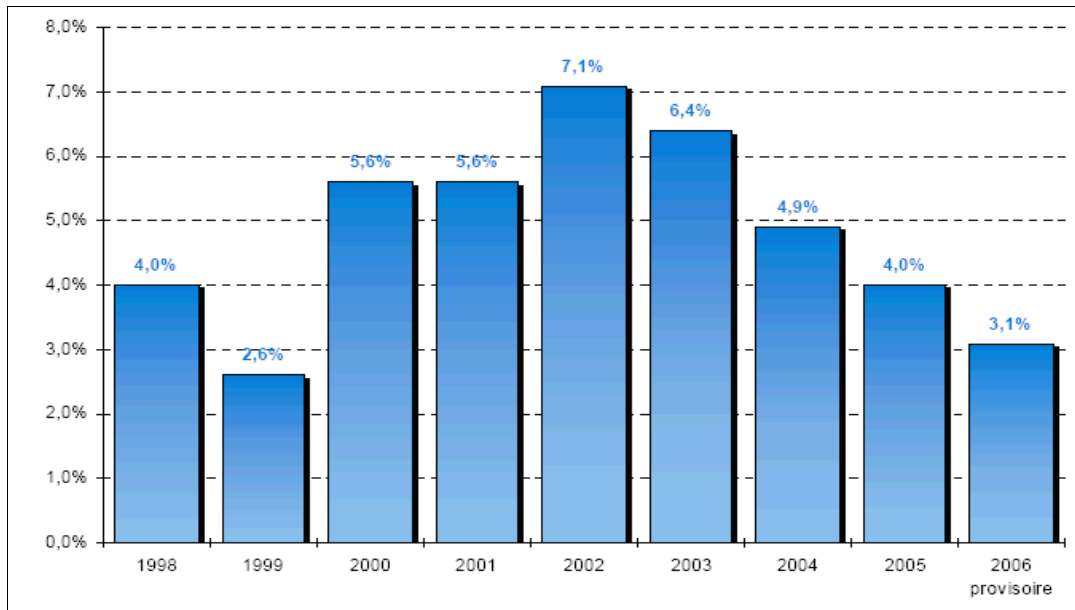
- La CNAMTS (caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) gère la branche maladie du régime général de la sécurité sociale et pilote les 128 CPAM
- 49,2 bénéficiaires consommant pour le régime général
- 4 personnes sur 5 sont assurées par la CNAMTS qui finance environ 75% des dépenses de santé
- 126 Md€ de prestations versées
- La part des dépenses de santé représente en 2005 11,1% du PIB

1. Evolution de la structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en %



Source : Comptes nationaux de la santé.

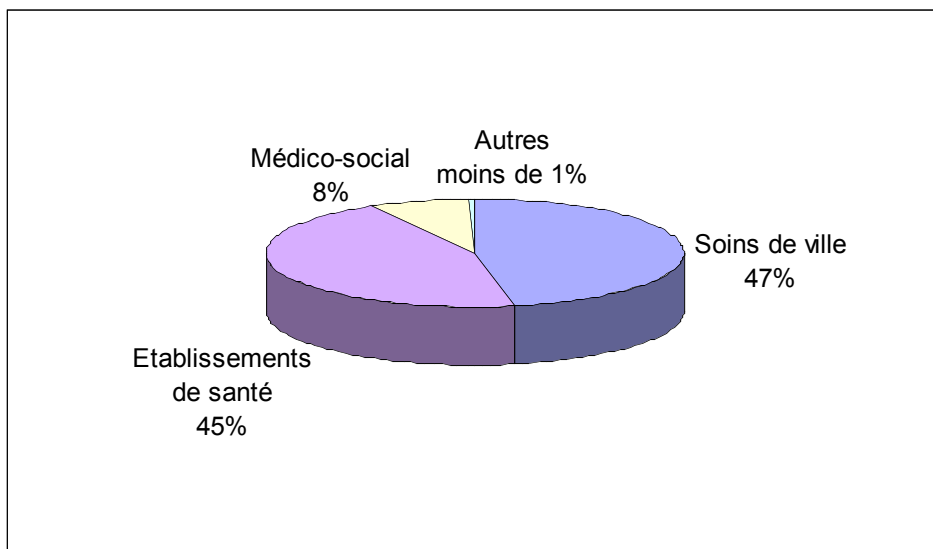
2. Progression annuelle des dépenses d'assurance maladie (ONDAM)* de 1998 à 2006



Source : CCSS juillet 2007.

*ONDAM : Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie.

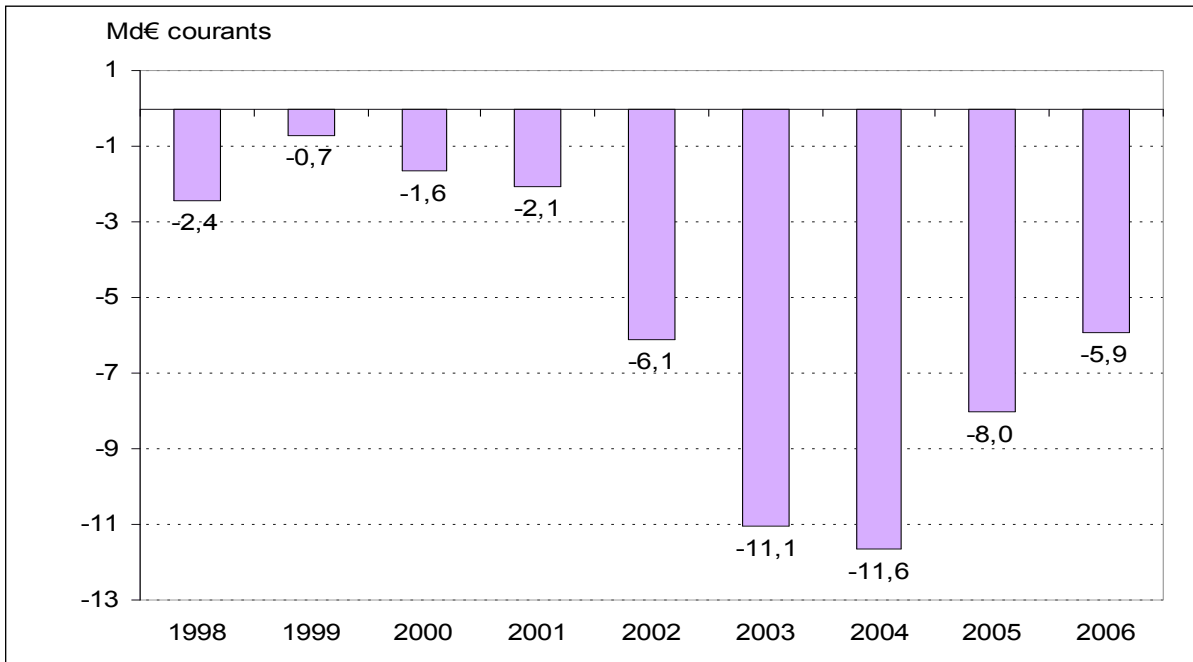
3. Dépenses de santé financées par l'assurance maladie (ONDAM - réalisations 2006 provisoires)



Source : CCSS juillet 2007.

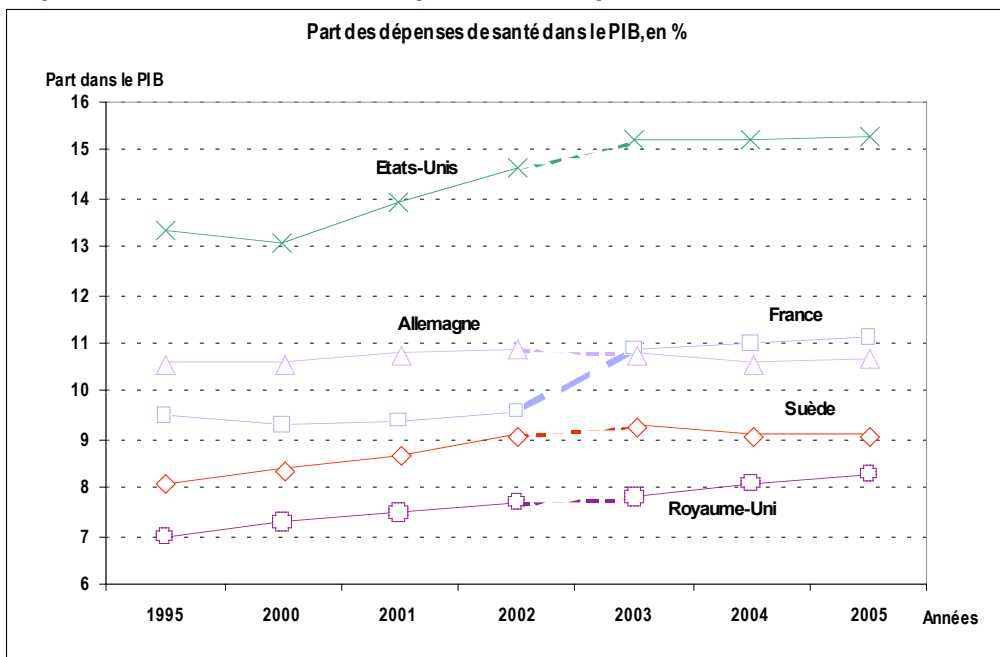
Les dépenses de soins de ville regroupent les honoraires des professionnels de santé libéraux, les prestations en espèces (indemnités journalières) et les dépenses ambulatoires de médicaments et dispositifs médicaux, ainsi que les transports.

4. Evolution du solde de la branche Maladie du Régime général



Source : CCSS juillet 2007.

5. Comparaison internationale du poids des dépenses de santé



Source : DREES « Les comptes nationaux de la santé 2006 » et Eco-santé OCDE 2006

Une rupture de séries est à noter à partir de 2003 : un nouvel agrégat « dépense totale de santé » est utilisé dans le cadre de la coopération entre l'OCDE, l'OMS et Eurostat et se substitue à la « dépense nationale de santé ». Les principales divergences avec cet ancien indicateur concernent l'intégration des dépenses liées au handicap et à la dépendance, ainsi que celles prenant en compte la formation brute de capital fixe du secteur privé (hospitalisation privée et professionnels libéraux). Pour la France, l'augmentation du ratio est en conséquence de +0,5 point.

III. La branche vieillesse

Données générales sur la branche vieillesse

La CNAVTS (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés) gère la retraite du régime général.

- 11,3 millions de retraités
- 73 Md€ de prestations versées en 2005
- Part des dépenses de retraite dans le PIB : 12% en 2005

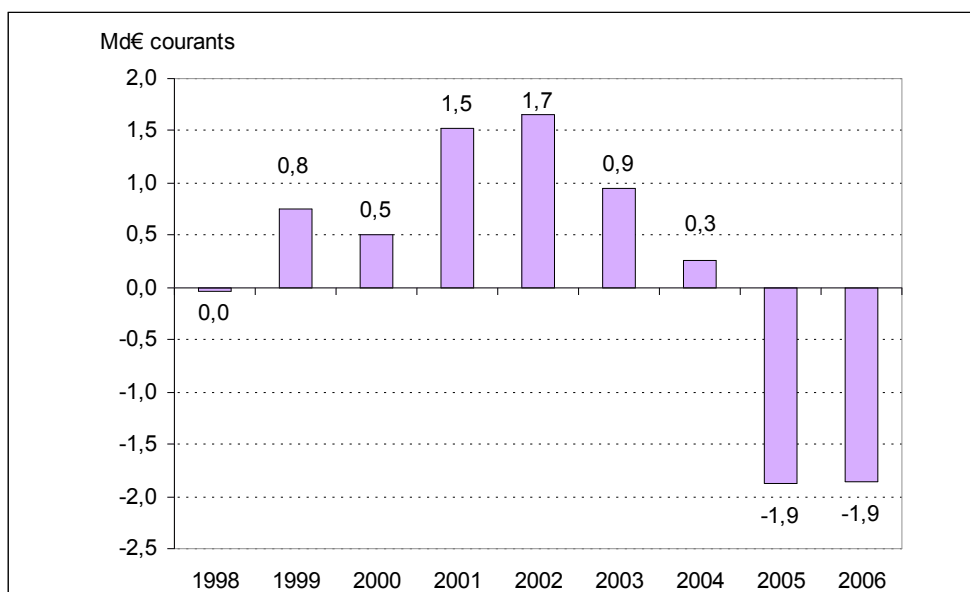
1. Evolution du nombre de départs à la retraite au régime général



Source : CCSS septembre 2007.

L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby boom » et la mesure de retraite anticipée entraînent une augmentation de départs à la retraite, dont l'effet s'étale sur plusieurs années.

2. Evolution du solde de la branche vieillesse du Régime général



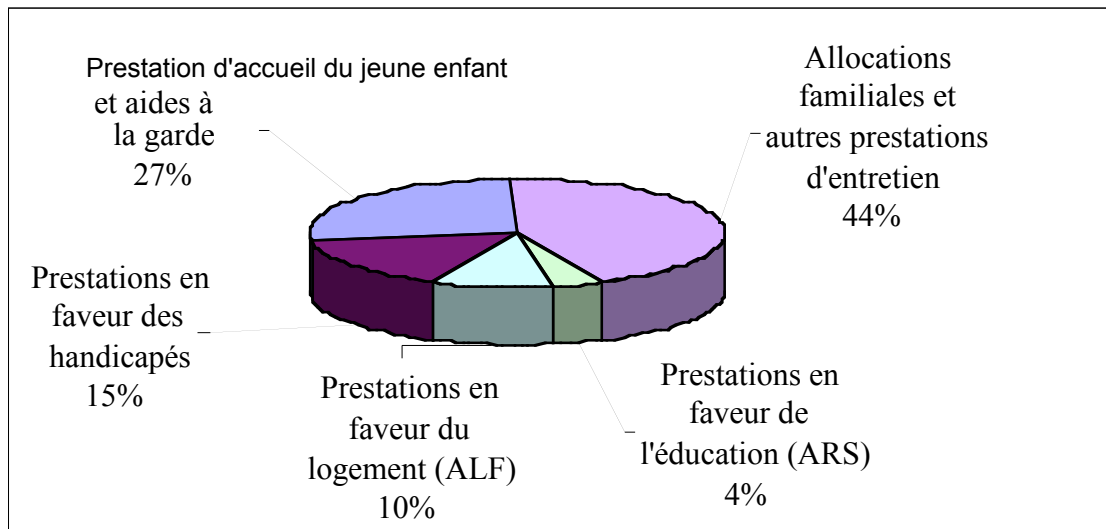
Source : CCSS juillet 2007.

IV. La branche famille

Données générales sur la branche famille

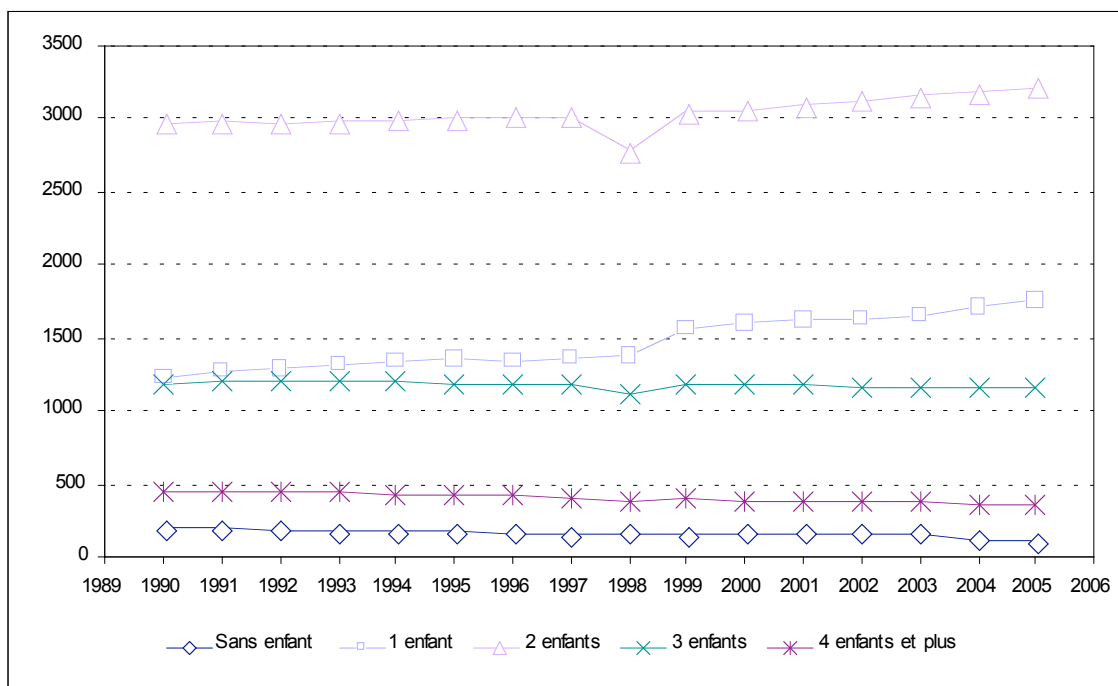
- La CNAF (caisse nationale d'allocations familiales) gère les prestations familiales du régime général et pilote les 123 CAF.
- 10,8 millions d'allocataires
- 62 Md€ de prestations versées
- Part des dépenses de Sécurité sociale famille dans le PIB : 2.09% en 2006

1. Structure des prestations familiales légales en 2006



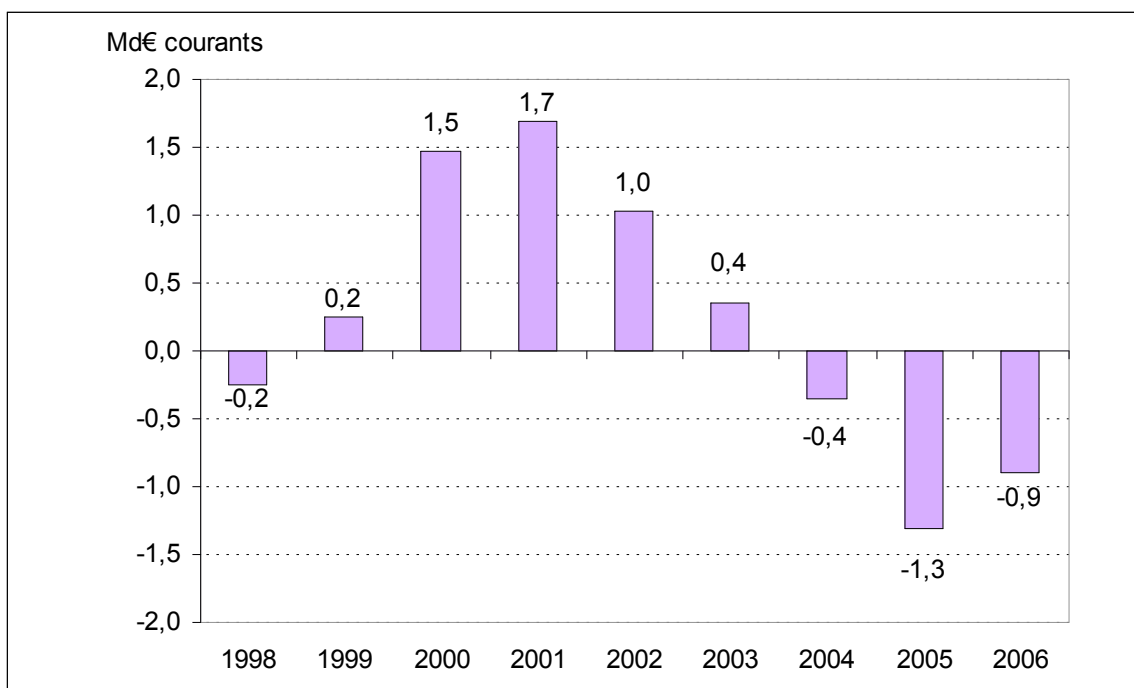
Source : CCSS juillet 2007.

2. Evolution du nombre de familles bénéficiaires de prestations familiales (tous régimes)



Source : CNAF.

3. Evolution du solde de la branche Famille du Régime général



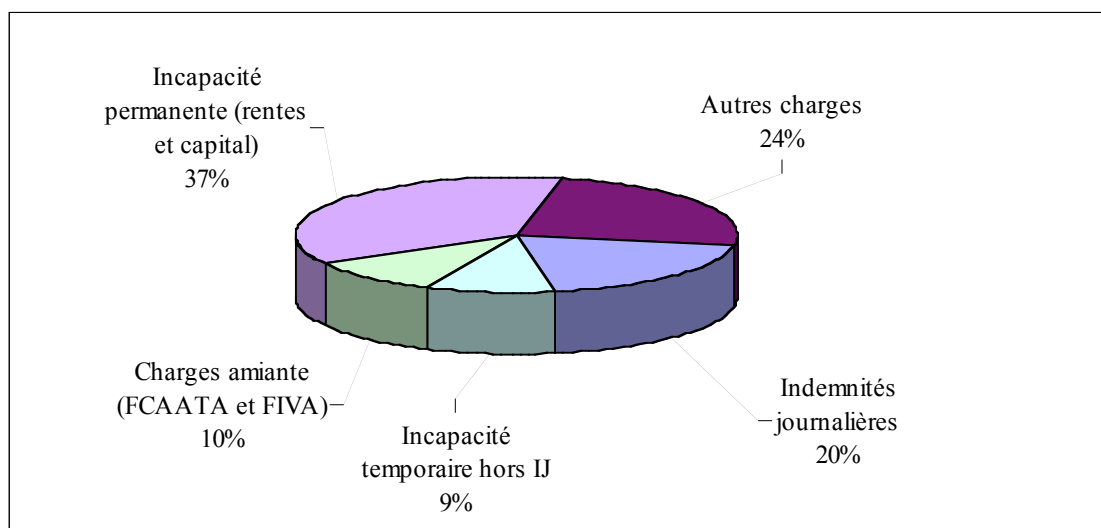
Source : CCSS juillet 2007.

V. La branche AT-MP

Données générales sur la branche AT-MP

- La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAMTS) gère, au plan national, la branche maladie et accidents du travail - maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale :
- 2 millions d'établissements employeurs cotisant à l'assurance AT/MP occupent 18 millions de salariés (source : CNAMTS)
- 1,6 million d'accidents ou de maladies professionnelles ont été déclarés en 2005, plus de 64% conduisent à un arrêt de travail ;
- 6,6 Md€ de prestations ont été versées en 2005, dont 3,7 Md€ de rentes.

1. Les charges de la branche AT-MP du Régime général en 2006



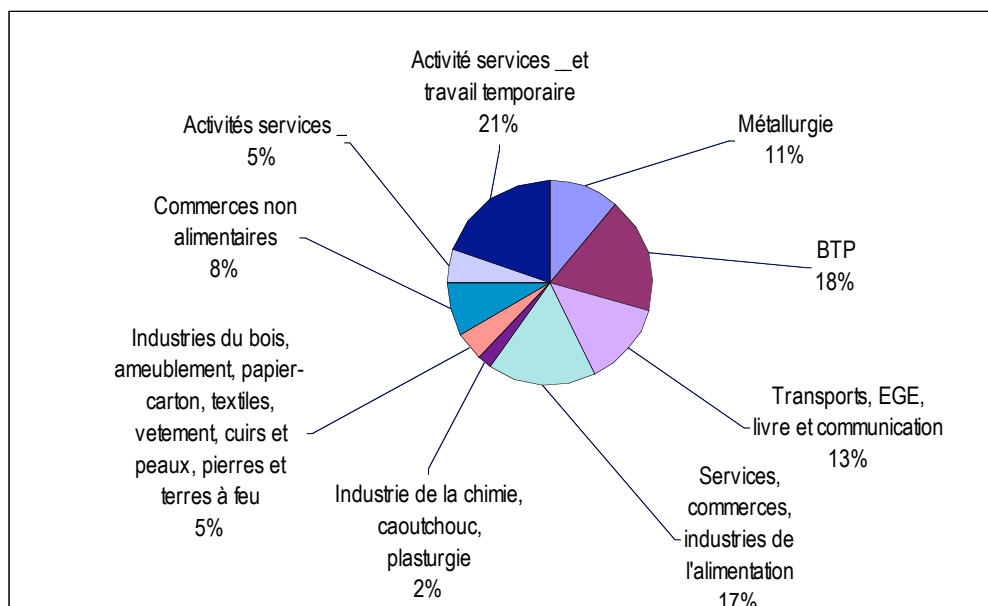
Source : CCSS juillet 2007

2. Evolution du solde de la branche AT-MP du Régime général



Source : CCSS juillet 2007.

3. Répartition des accidents du travail avec arrêt par secteur d'activité (CTN) en 2006



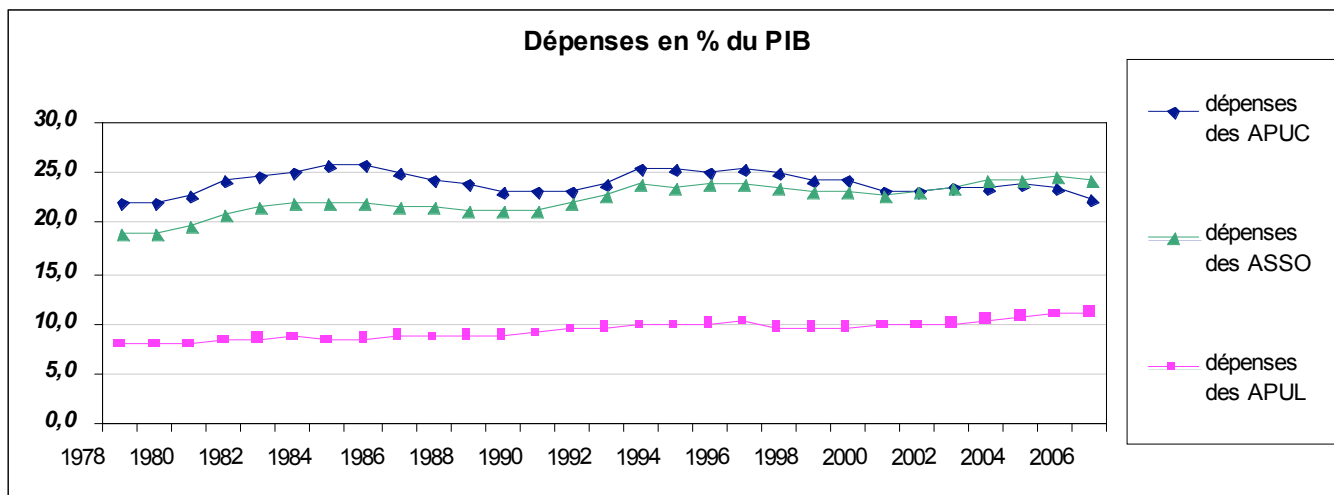
Source : CNAMTS (statistiques nationales technologiques annuelles) – 2007.

Les CTN ou comités techniques nationaux regroupent les activités professionnelles en neuf grandes branches d'activité.

De 2001 à 2006, le nombre moyen d'accidents du travail avec arrêt est de 718 500 par an pour le régime général.

VI. Les équilibres financiers

1. Montants et évolutions comparées des dépenses et des recettes de la Sécurité sociale, de l'État et des collectivités locales



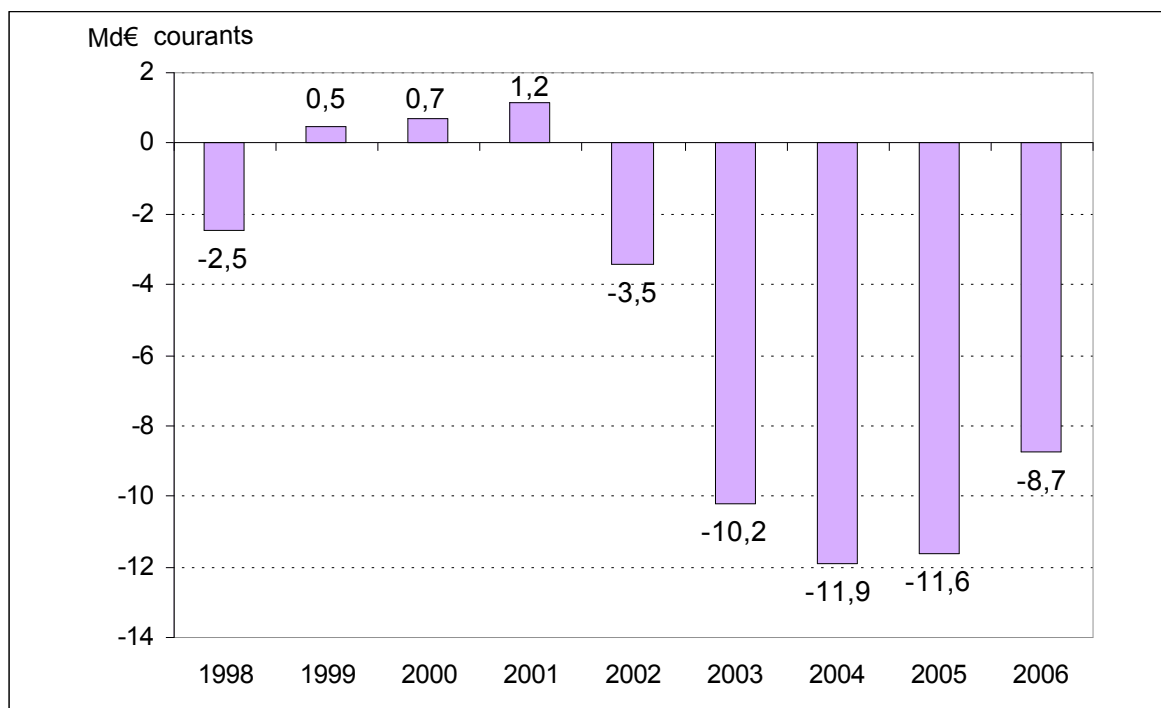
Sources : comptes nationaux, base 2000, INSEE.

APUC : administrations centrales (Etat et organismes divers d'administrations centrales).

ASSO : administrations de sécurité sociale (y compris chômage et retraite complémentaire obligatoire).

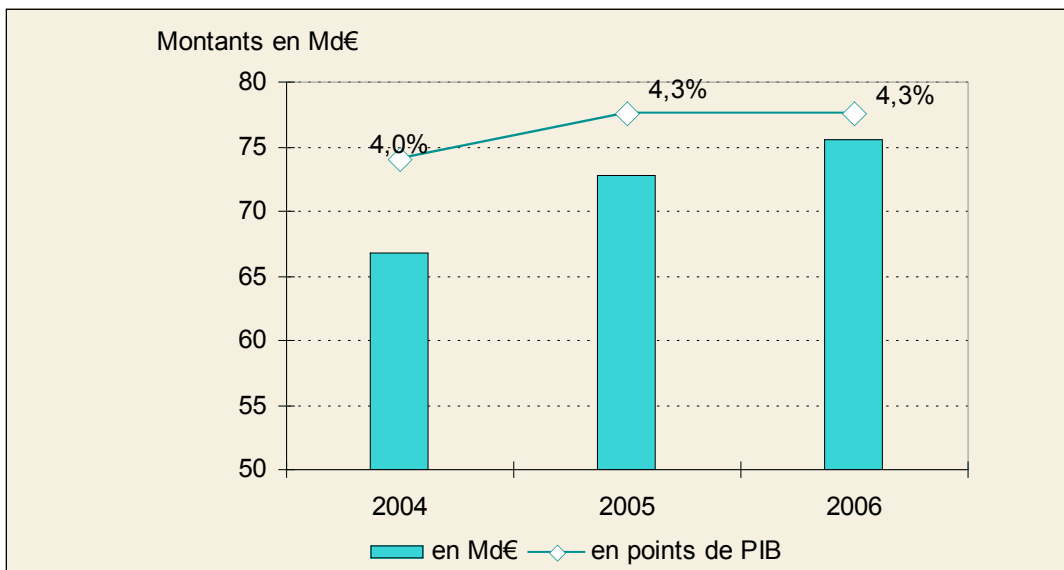
APUL : administrations publiques locales.

2. Evolution du solde du Régime général



Source : CCSS juillet 2007.

3. Montant de la dette restant à rembourser par la Cades



Source : Programme de qualité et d'efficience Financement (annexe 1 PLFSS 2008).

VII. LA PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE LA SECURITE SOCIALE*

1. La qualité du service

Accueil physique

		2003	2004	2005	2006
Maladie	% de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	94%	95%	92%	93,50%
	Nombre annuel de visites (en millions)	nd	nd	38	39
Famille	% de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	89,5%	91%	92%	93%
	Nombre annuel de visites (en millions)	18	19	19	19
Retraite	% des régularisations de carrière réalisées dans les agences de proximité	55%	60%	75%	79%
	Nombre annuel de visites (en millions - hors CGSS)	2,9	2,4	2,5	2,6
Recouvrement	% d'URSSAF dont le délai d'attente à l'accueil est inférieur à 20 minutes pour les cotisants sans rendez-vous	96%	99%	nd	nd

Accueil téléphonique

		2003	2004	2005	2006
Maladie	% d'appels destinés à un agent traités	89,5%	90,5%	87 %	87%
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	14 ⁽¹⁾	18 ⁽²⁾	23 ⁽³⁾	27 ⁽⁴⁾
Famille	% d'appels destinés à un agent traités	77%	86%	89%	90%
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	35	37	36	34
Retraite	Taux de satisfaction des assurés eu égard à la relation téléphonique	nd	82,5%	93%	93%
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	13	15,5	15	nd
Recouvrement	% d'appels destinés à un agent traités	82%	88%	87%	88%

(1) pour 47 plates-formes téléphoniques couvrant 82 CPAM

(2) pour 48 plates-formes téléphoniques couvrant 100 CPAM

(3) pour 56 plates-formes téléphoniques couvrant 125 CPAM et 1 CGSS

(4) pour 56 plates-formes téléphoniques couvrant 125 CPAM et 1 CGSS

Les délais de traitement

		2003	2004	2005	2006
Maladie	% des feuilles de soins électroniques aux assurés remboursées dans un délais de 7 jours	nd	nd	97%	98%
Famille	% de demandes traitées en moins de 21 jours	96%	97%	97%	97%
	% de demandes traitées en moins de 15 jours	nd	nd	nd	94%
Retraite	% de droits propres payés dans le mois suivant l'échéance due (pour les résidents en France)	91%	91%	94%	96%
Recouvrement	Taux d'intégration des débits à 10 jours	nd	89%	92,5 %	98 %

* données extraites du Tableau synthétique de la performance des organismes de sécurité sociale du régime général

Coût de gestion global brut en % des prestations ou cotisations

	2003	2004	2005	2006
Maladie	4,75 %	4,47%	4,43%	4,14%
Famille	3,27%	3,30%	3,10%	3,00%
Retraite	1,30%	1,32%	1,26%	1,25%
Recouvrement	0,36%	0,36%	0,36%	0,34%

Dématérialisation

		2003	2004	2005	2006
Maladie	Taux de feuilles de soins électroniques + échanges de données informatisés*	75%	78%	79%	81%
	Nombre de feuilles de soins électroniques (en millions - CPAM et CGSS)	540,692	616,218	674,080	697,818
Famille	Taux de déclarations de ressources réalisées en ligne	1,5%	4%	10%	23%
	Nombre de foyers ayant rempli leur déclaration de ressources en ligne	132 097	375 325	862 495	2 010 715
Retraite	% de déclarations annuelles des données sociales dématérialisées	41%	51%	60%	74%
	Nombre de DADS dématérialisées	766 210	978 512	1 168 688	1 442 574
Recouvrement	Taux de déclarations (BRC) dématérialisées en nombre de comptes - entreprises du secteur privé	10%	13%	17%	24%
	Nombre de comptes utilisant une télé procédure	406 657	537 216	750 436	nd

*(total des décomptes FSE+EDI/ Total des décomptes prestations en nature) au 4ème trimestre

2. La mise en œuvre des politiques de sécurité sociale

Famille

	2005	2006
Nombre de places de crèches créées	8 994	11 827

Maladie

	2005	2006
Proportion de consultation réalisées dans le parcours de soins	61%	84%
Proportion de bénéficiaires de plus de 16 ans ayant choisi leur médecin traitant	67%	81,5%

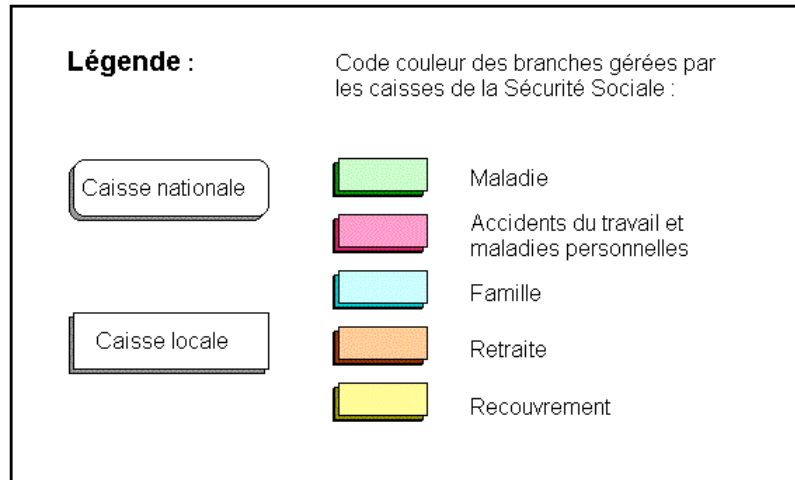
Retraite

	2005	2006
% d'assurés qui ont bénéficié d'une reconstitution de carrière par la Cnavts 2 ans avant la retraite	74%	90 %

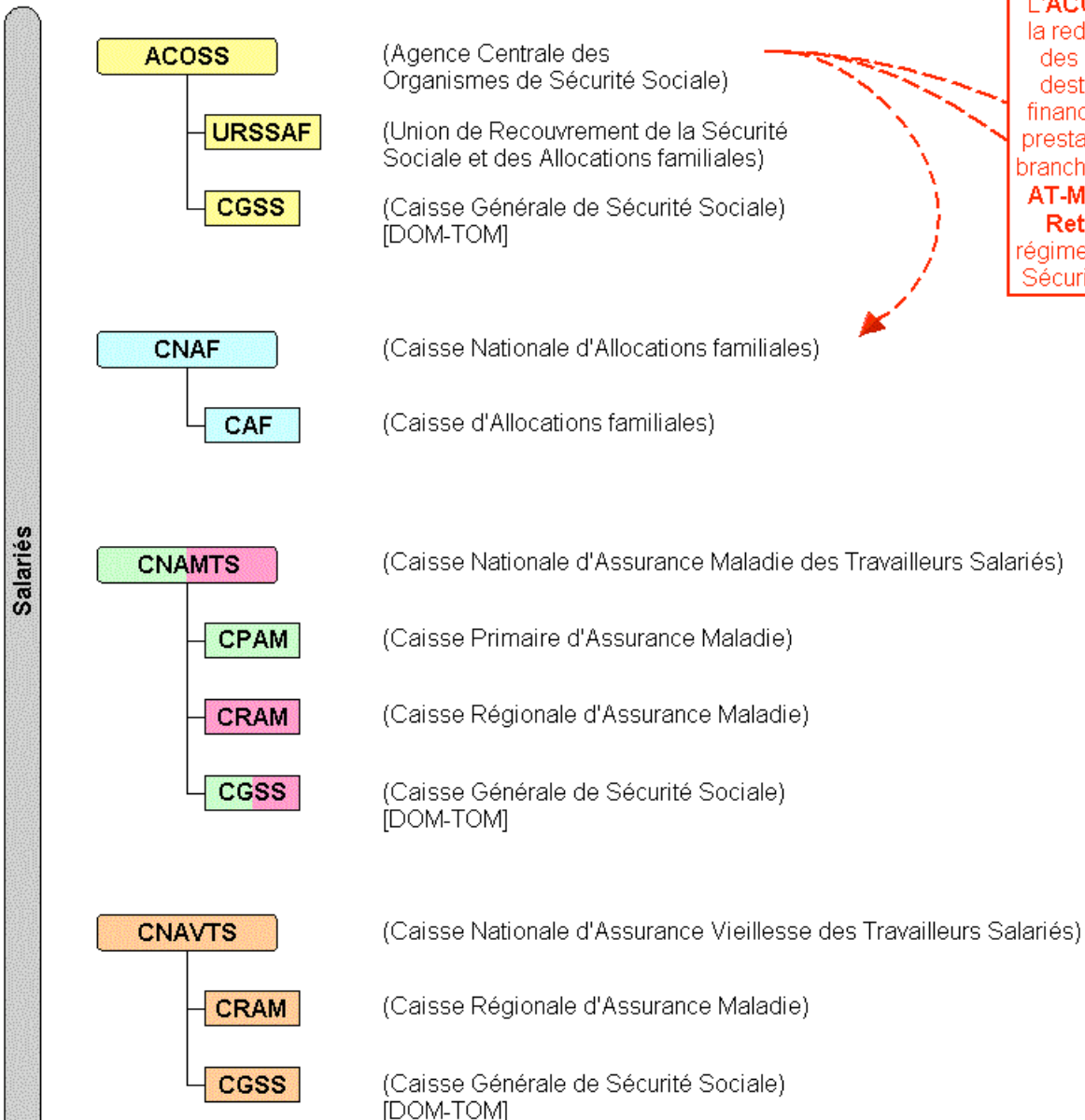
Recouvrement

	2003	2004	2005	2006
Taux de reste à recouvrer au 31 mars de l'année suivante				
- travailleurs indépendants / non salariés	4,39%	3,66%	3,52%	3,56%
- Employeurs du secteur privé (Hors contrôle)	0,86%	0,75%	0,66%	0,66%
- Employeur du secteur public	0,02%	0,02%	0,03%	0,02%

L'organigramme institutionnel de la sécurité sociale

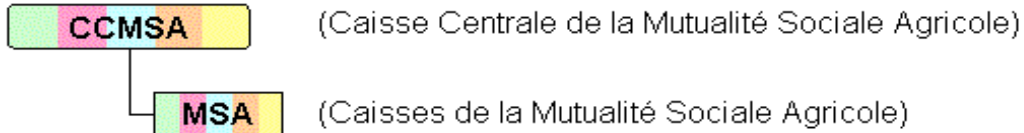


Régime général



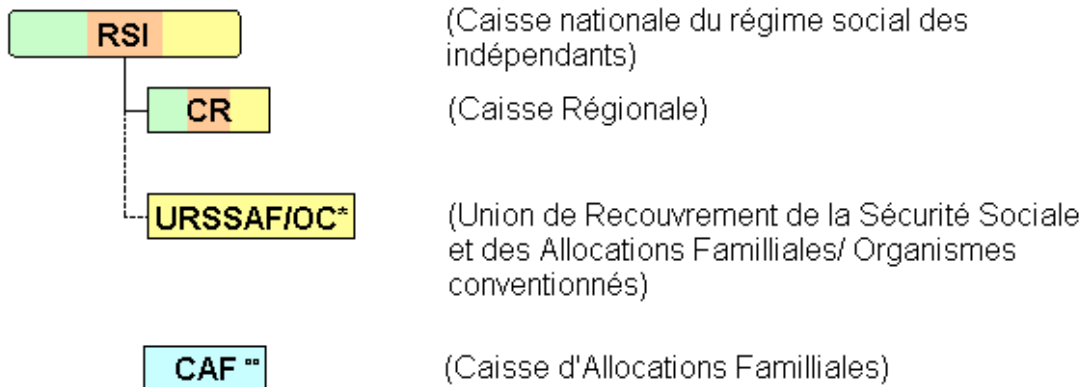
Régime agricole

Salariés et exploitants agricoles



Régime social des indépendants

Non salariés non-agricoles



* A partir du 1er janvier 2008, le RSI devient l'interlocuteur social unique (ISU) des travailleurs indépendants, des professions artisanales, industrielles et commerciales, pour toutes leurs cotisations et contributions sociales dues à titre personnel (cotisations vieillesse et maladie, CSG, CRDS, cotisation d'allocations familiales et cotisation de formation). Le RSI délègue certaines opérations de recouvrement aux URSSAF. Pour les professions libérales, le recouvrement des cotisations maladie continue à être délégué par le RSI à des organismes conventionnés qui conservent leur délégation de gestion du service des prestations maladie des artisans, des industriels et commerçants et des professions libérales.

** Les travailleurs indépendants sont allocataires des CAF du régime général

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Les chiffres clés de la Sécurité sociale
Une publication de la Direction de la Sécurité sociale
14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
www.securite-sociale.fr